



DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 98.00.262.002.1 DU 29 JUILLET 1998

Générateur d'impulsions sécurisées pour taximètres modèle G.I.S.

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 MODIFIE, RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET N° 78-363 DU 13 MARS 1978 MODIFIE, REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : TAXIMETRES, DE L'ARRETE DU 21 AOUT 1980 MODIFIE, RELATIF A LA CONSTRUCTION, A L'APPROBATION DE MODELE, A L'INSTALLATION ET A LA VERIFICATION PRIMITIVE DES TAXIMETRES ET DE L'ARRETE DU 17 FEVRIER 1988 FIXANT LES CONDITIONS DE CONSTRUCTION, D'APPROBATION ET D'INSTALLATION SPECIFIQUES AUX TAXIMETRES ELECTRONIQUES.

FABRICANT

Société DRIVE MATIC-LEGRAND, 18, Zone industrielle des Bruyères, BP 90, 92312 Sèvres Cedex.

OBJET

La présente décision étend à la société DRIVE MATIC-LEGRAND le bénéfice de l'approbation de modèle accordée à la société VDO-KIENZLE par la décision n° 98.00.262.001.1 du 17 juin 1998 (1), relative au générateur d'impulsions sécurisées pour taximètres modèle GIVRE.

CARACTERISTIQUES

Les caractéristiques de ce modèle sont identiques à celles du modèle approuvé par la décision précitée.

L'appellation commerciale du modèle est G.I.S.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification du générateur d'impulsions sécurisées pour taximètres modèle G.I.S., objet de la présente décision, doit porter le numéro figurant dans le titre de celle-ci.

VALIDITE

La présente décision est valable jusqu' au 17 juin 2008.

POUR LE SECRETAIRE D'ETAT ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA

(1) Revue de Métrologie, novembre/décembre 1998, page 610.

